

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE**

COMMUNE DE NEUVY

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 AVRIL 2024**

L 'AN DEUX MIL VINGT QUATRE LE 11 AVRIL A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DE NEUVY SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION PATRICK MAIRE

Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie (procuration de BENEVAUT Anita) – DUFOUR Daniel - GILBERT Delphine - DESPREZ Rudy - HENRY Martine – VOROBIEFF Serge - BESSONNIER Noël.

Absents : BESSONNIER Sylvie- GAUTIER Aurélie – BENEVAUT Anita

Convocation du :03/04//2024

Secrétaire : BARBILLON Anne-Marie

Ordre du jour :

- Vote des taux,
- Affectation des résultats budget général,
- Affectation des résultats budget annexe,
- Vote du budget primitif général,
- Vote du budget primitif annexe,
- Cérémonie des Déportés,
- Cérémonie du 8 mai,
- Questions diverses.

VOTE DES TAUX

9 voix pour (dont 1 pouvoir)

Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour cette année et approuve l'état présenté :

- Taxe foncière (bâti) taux communal :	12.48 %
- Taxe foncière (bâti) taux départemental :	24.40 %
Soit :	36.88 %
- Taxe foncière (non bâti) taux communal :	64.16 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires taux communal :	12.00 %

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET GENERAL 2024

9 voix pour (dont 1 pouvoir)

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2023 :

- section de fonctionnement : + 47 497.22 €
- section d'investissement : + 3 152.99 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de l'affectation des résultats de fonctionnement de l'année 2023 sur le budget primitif 2024 de la façon suivante :

- section de fonctionnement recettes : C/ 002 + 29 241.22 €
- section d'investissement recettes : C/1068 + 18 256.00 €

Le résultat d'investissement de l'année 2023 est reporté sur le budget primitif 2024 de la façon suivante :

- section d'investissement recettes : C/001 + 3 152.99 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET DU LOTISSEMENT 2024

9 voix pour (dont 1 pouvoir)

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2023 :

- section de fonctionnement : + 169 282.90 €
- section d'investissement : - 35 868.05 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter le résultat de fonctionnement de l'année 2023 sur le budget primitif 2024 de la façon suivante :

- section de fonctionnement recettes : C/ 002 + 169 282.90 €

Le résultat d'investissement de l'année 2023 est reporté sur le budget primitif 2024 de la façon suivante :

- section d'investissement dépenses : C/001 - 35 868.05 €

BUDGET PRIMITIF GENERAL 2024

9 voix pour (dont 1 pouvoir)

Après en avoir discuté le Conseil Municipal accepte le budget primitif 2024 qui s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement : 346 489.22 €
En section d'investissement : 65 343.99 €

BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT 2024

9 voix pour (dont 1 pouvoir)

Après en avoir discuté le Conseil Municipal accepte le budget primitif 2024 établi de la façon suivante :

En section de fonctionnement

- dépenses : 140 409.05 €
- recettes : 287 070.43 €
-

En section d'investissement :

- dépenses : 140 408.05 €
- recettes : 140 408.05 €

CÉRÉMONIE DES DÉPORTÉS :

La cérémonie des déportés aura lieu le dimanche 28 avril 2024. Rendez-vous devant la MAIRIE à 10h30, dépôt de gerbe au monument aux morts, vins d'honneur.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945 :

La cérémonie aura lieu le mercredi 8 mai 2024. Rendez-vous devant la MAIRIE à 10h30, dépôt de gerbe au monument aux morts, vins d'honneur.

Questions diverses :

Le Maire informe que les aiguilles du Beuvron, ainsi que le passage en fer seront enlevés.

Fin de séance 20 h 15